



ARRETE
concernant l'Organisation du Spectacle Pyrotechnique
du Dimanche 14 juillet 2024 à ROYAN

COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

HT/EG

ASG 24.1174

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 à L.2212-5 et L.2213-23,

CONSIDERANT que le dimanche 14 juillet 2024 aura lieu un spectacle pyrotechnique sur la plage de la Grande Conche à ROYAN,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant le spectacle,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire la circulation, le stationnement et le mouillage des véhicules nautiques à moteur non immatriculés sur un périmètre de 125 m à compter du point d'implantation de l'aire de tir située sur la plage, pour instaurer un périmètre de protection,

ARRETE

Article 1^{er} :

Un périmètre de sécurité sera mis en place autour du pas de tir sur la plage de la Grande Conche du samedi 13 juillet 2024 à 6 heures jusqu'au lundi 16 juillet 2024 à 14 heures.

Article 3 :

La zone du quai du nouveau port, jouxtant le périmètre de sécurité, est interdite aux piétons (sauf plaisanciers) de 8 heures à minuit, aux plaisanciers de 21 heures à minuit, le 14 juillet 2024.

Article 4 :

La circulation, le stationnement et le mouillage des véhicules nautiques à moteur non immatriculés sur un périmètre de 125 m, à compter du point d'implantation de l'aire de tir située sur la plage, sont interdits. Ces dispositions ne sont pas applicables aux navires et engins nautiques de service public si leur mission l'exige, dans le cadre de la zone « D'EXCLUSION MARITIME ».

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie et tous agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 juin 2024



Fait à ROYAN, le 11 juin 2024

Le Maire

Patrick MARENGO

MISE EN LIGNE LE 14-06-2024

PLAN DE MATERIALISATION DE LA ZONE DE TIR
AVEC PERIMETRES DE SECURITE

